

Census 2011, un recensement pour le 21ème siècle

Une mine d'information sur la vie, le travail et le logement en Belgique

11.000.638 habitants âgés en moyenne de 40,8 ans dont 50,90% sont des femmes. Environ 1/3 des ménages se composent d'une seule personne. Un taux de dépendance vieillesse de 26%. Des logements occupés à 66% par leur propriétaire. 17% des logements se trouvent dans des bâtiments construits après 1991. La commune où l'on retrouve le plus de personnes diplômées du supérieur est Woluwe-Saint-Pierre. Celle dont la population est la plus âgée est Knokke-Heist alors que c'est Saint-Josse-ten-Noode qui héberge la population la plus jeune. Voilà ce qui ressort du census 2011.

- Le census 2011 est une photographie de la Belgique au 1.1.2011.
- Il a été organisé par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.
- C'est le premier recensement de la population n'ayant entraîné aucune charge pour le citoyen.
- Toutes les données du census 2011 sont issues de bases de données administratives.
- Des règles strictes de confidentialité garantissent l'anonymat pour le citoyen ainsi que le respect de sa vie privée.
- Ce type de recensement engendre également un coût bien inférieur à un recensement classique.
- Alors que l'Enquête Socio-économique 2001 a engendré un coût de plus d'un milliard de francs belges, le coût du census 2011 ne représentera qu'une fraction de ce montant.
- Les mêmes définitions ont été utilisées dans les 27 pays membres de l'Union européenne, ce qui facilitera fortement les comparaisons internationales.
- Cette nouvelle méthodologie permettra une mise à jour régulière des résultats.
- Les chiffres sont à présent disponibles sur le site www.census2011.be...

La Direction générale Statistique - Statistics Belgium vient de publier les résultats du census 2011. Le census est une photographie au 1^{er} janvier 2011 de la population belge, c'est-à-dire de l'ensemble des habitants du territoire belge quelle que soit leur nationalité. Le census 2011 fournit un large éventail de chiffres au niveau démographique, socio-économique, de l'enseignement ainsi que par rapport au logement. Il répond ainsi à des besoins spécifiques d'utilisateurs divers. Une connaissance précise des caractéristiques de la population et de ses conditions de logement est, par exemple, indispensable aux pouvoirs publics afin de mener des politiques économiques et sociales adéquates. Par ailleurs, les organisations internationales et le monde de la recherche scientifique sont également avides de ces rares données exhaustives.

Une nouvelle méthodologie

Une nouvelle méthodologie a été développée pour ce census. Jusqu'à présent, la Belgique organisait des recensements traditionnels : la population était directement interrogée, chaque habitant ayant l'obligation de remplir un questionnaire (rappelez-vous des formulaires papiers de l'Enquête socio-économique en 2001). A présent, plus aucun ménage n'a été sollicité pour remplir ce type de questionnaire. En effet, une grande partie des réponses aux questions posées existent aujourd'hui dans des bases de données administratives. Ainsi, il a été décidé qu'en 2011, ces sources d'information serviraient de base exclusive au recensement. Cette nouvelle méthodologie a également l'avantage de diminuer considérablement le coût d'une opération de recensement. A moyen terme, elle permettra aussi d'augmenter la fréquence des recensements et de raccourcir les délais de publication. Le census est donc le recensement moderne.

Les principaux registres utilisés sont les suivants :

- Le Registre national des Personnes physiques est la base de données au cœur du census. Il permet d'identifier l'ensemble des personnes présentes sur le territoire au 1^{er} janvier 2011 et de créer les variables de la thématique démographique.
- La Banque-Carrefour des Entreprises est une base de données regroupant des informations relatives à l'identification des entreprises. Elle sert à déterminer le secteur d'activité économique lié à l'emploi des personnes actives.
- La Banque Carrefour de la Sécurité sociale regroupe des données de diverses institutions. Cette source est utilisée pour mesurer les variables liées à la thématique « Emploi ».
- La base de données de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (le cadastre) a été indispensable à la création d'un répertoire des bâtiments et des logements.
- Les bases de données relatives à l'enseignement permettent, quant à elles, de compléter les informations collectées lors de l'enquête socio-économique de 2001 et, ainsi, mesurer le niveau d'instruction de la population.

Respect de la vie privée

Une attention particulière a été portée au respect de la vie privée. L'accès aux différentes bases de données ainsi que les couplages qui ont été réalisés entre elles ont été autorisés par la Commission de la protection de la vie privée. Par ailleurs, la DG Statistique a mis en place une procédure supplémentaire pour assurer la confidentialité des informations contenues dans les tableaux publiés, en rendant impossible l'identification précise de personnes présentant des caractéristiques singulières.

Dimension européenne

Le census 2011 est également le premier recensement à avoir fait l'objet d'un règlement européen. Des comparaisons internationales entre les 27 pays membres de l'Union européenne seront donc dorénavant possibles puisque ces pays auront dû collecter les mêmes données sur la population et le logement, notamment.

Les résultats

Le census 2011 aborde quatre grandes thématiques :

La *démographie* est évidemment la base de nombreuses statistiques avec les variables classiques telles que le sexe, l'âge, la situation matrimoniale légale, le lieu de résidence, le pays de naissance, la nationalité, l'année de la dernière immigration en Belgique... Une attention particulière a été portée à la description des modes de vie en commun : ménages et noyaux familiaux.

Le *niveau d'instruction* représente un deuxième thème et un troisième thème important se rapporte au *travail*.

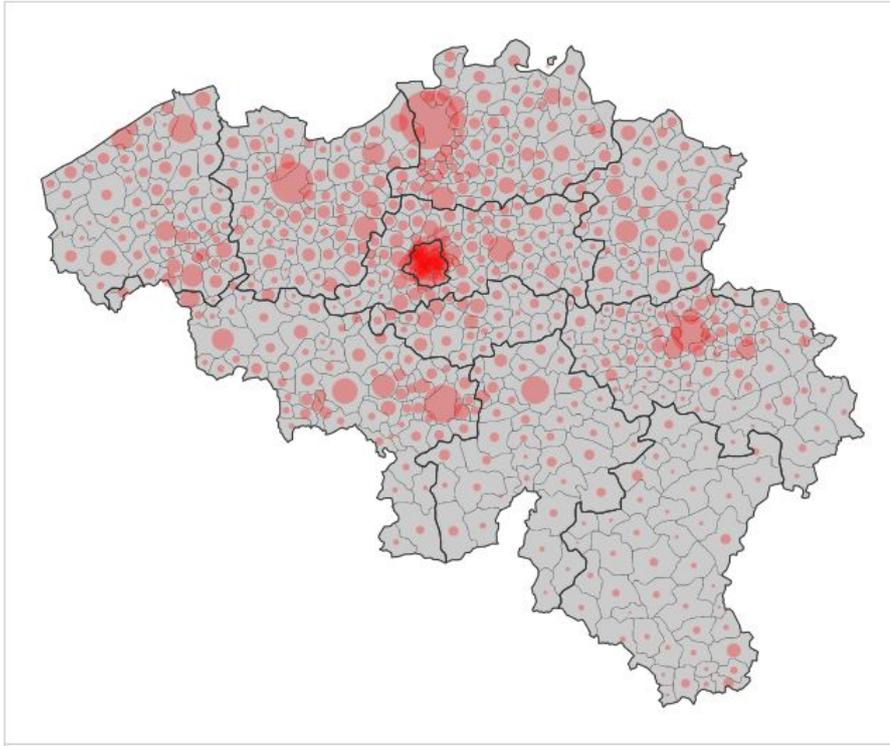
Enfin, une série de variables s'attachent à décrire les *logements* : régimes de propriété, logements occupés/inoccupés, époque de construction, nombre de pièces du logement...

Vous trouverez ci-après une sélection d'indicateurs issus du site internet census 2011 qui vient d'être ouvert. Ceci n'en est qu'un petit aperçu, tant la masse d'information disponible ne pourrait se résumer dans un seul communiqué de presse !



Census 2011 Belgique

Population totale



Info | Options | Reset

Embed | Print | | Source: Census 2011 - SPF Economie

Les 10 communes dont la population totale est la plus élevée

Anvers	498.473
Gand	248.358
Charleroi	204.150
Liège	195.965
Bruxelles	174.383
Schaerbeek	127.525
Bruges	117.260
Namur	110.175
Anderlecht	108.940
Louvain	97.270

La «population» représentée ici par commune correspond à la population totale résidente en Belgique au 1er janvier 2011.

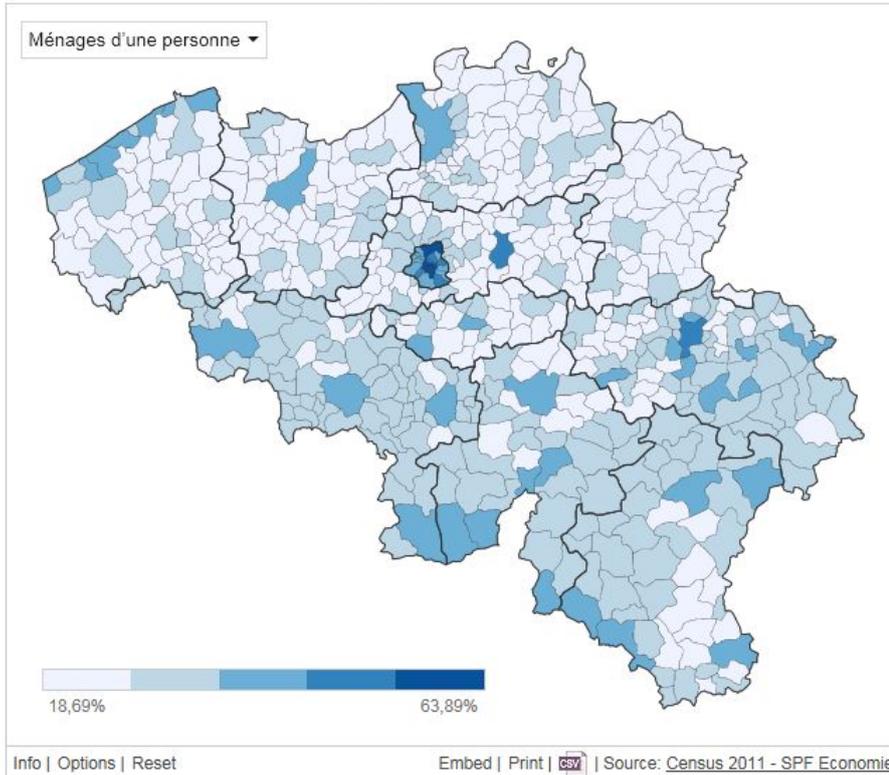
Elle permet également d'identifier l'important axe de peuplement qui s'étale d'Anvers à Bruxelles, en passant par Malines, ainsi que le sillon Sambre-et-Meuse avec une poche à Verviers.

Une importante zone de peuplement apparaît également de Roulers à Mouscron en passant par Courtrai et Waregem. Sur l'axe Bruxelles-Arlon-Luxembourg, les principaux pôles urbains sont situés entre Bruxelles et Namur (Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Gembloux). Au-delà de Namur, seule Arlon atteint 20.000 habitants. Le Sud du sillon Sambre-et-Meuse, allant de la botte du Hainaut au Sud de la province de Liège, est constitué de communes peu peuplées.



Census 2011 Belgique

Type de ménage privé - Ménages d'une personne



Ménage d'une personne par province	
Province d'Anvers	32,65%
Province du Brabant flamand	29,17%
Province de Flandre occidentale	30,77%
Province de Flandre orientale	30,76%
Province du Limbourg	25,49%
Région de Bruxelles-Capitale	49,22%
Province du Brabant wallon	29,55%
Province du Hainaut	35,00%
Province de Liège	38,13%
Province de Luxembourg	32,49%
Province de Namur	33,89%
BELGIQUE	34,06%

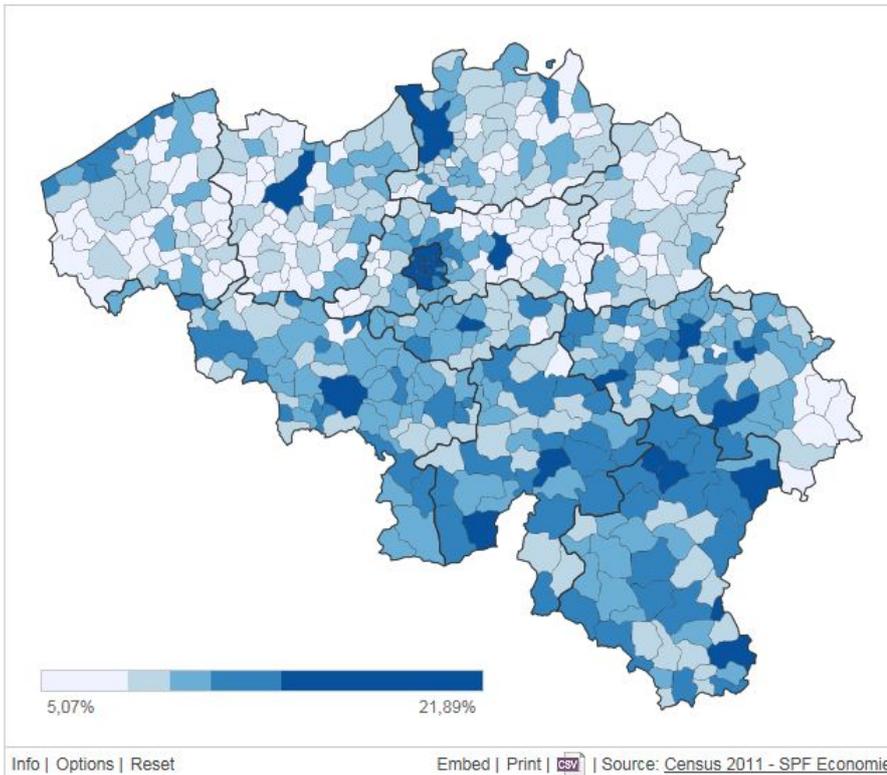
Cet indicateur est calculé comme étant le rapport entre le nombre de ménages privés composés d'une seule personne et l'ensemble des ménages privés. Cette carte représente la proportion de personnes vivant seules parmi le total des ménages de la commune (les définitions sont valables pour l'ensemble des cartes relatives aux types de ménages).

Environ un tiers des ménages du pays sont composées d'une seule personne. Des variations régionales existent : les ménages isolés représentent la moitié des ménages en Région de Bruxelles-Capitale, mais seulement 35% en Région wallonne et 30% en Région flamande. Au niveau communal, les communes bruxelloises se détachent clairement des autres. Ixelles remporte la première place: près de 2 ménages sur 3 y sont des ménages d'une seule personne. Outre Bruxelles, les villes de province connaissent également des chiffres élevés : Louvain, Gand, Anvers et, en Wallonie, l'ensemble des villes du sillon Sambre-et-Meuse. Les communes situées au bord de la mer, de même que celles à l'extrême Sud du pays et limitrophes avec la France se caractérisent aussi par des chiffres relativement élevé (1 ménage sur trois est composée d'une seule personne).



Census 2011 Belgique

Part de la population totale ayant emménagé dans son logement actuel au cours de l'année 2010



Déménagement en 2010 par province	
Province d'Anvers	11,22%
Province du Brabant flamand	9,97%
Province de Flandre occidentale	9,57%
Province de Flandre orientale	10,35%
Province du Limbourg	9,02%
Région de Bruxelles-Capitale	17,97%
Province du Brabant wallon	11,23%
Province du Hainaut	11,62%
Province de Liège	12,20%
Province de Luxembourg	12,20%
Province de Namur	12,00%
BELGIQUE	11,54%

Cet indicateur représente la part de la population totale ayant emménagé dans son logement actuel au cours de l'année 2010.

Près de 12% de la population recensée le 1er janvier 2011, habitait à une autre adresse un an auparavant. Cette ancienne adresse pouvait être dans la même commune ou dans une autre commune, en Belgique ou à l'étranger.

En Flandre, 10% de la population a emménagé dans son logement actuel en 2010, en Wallonie, ce chiffre s'élève à 12%, et il atteint 18% dans la Région de Bruxelles-Capitale.

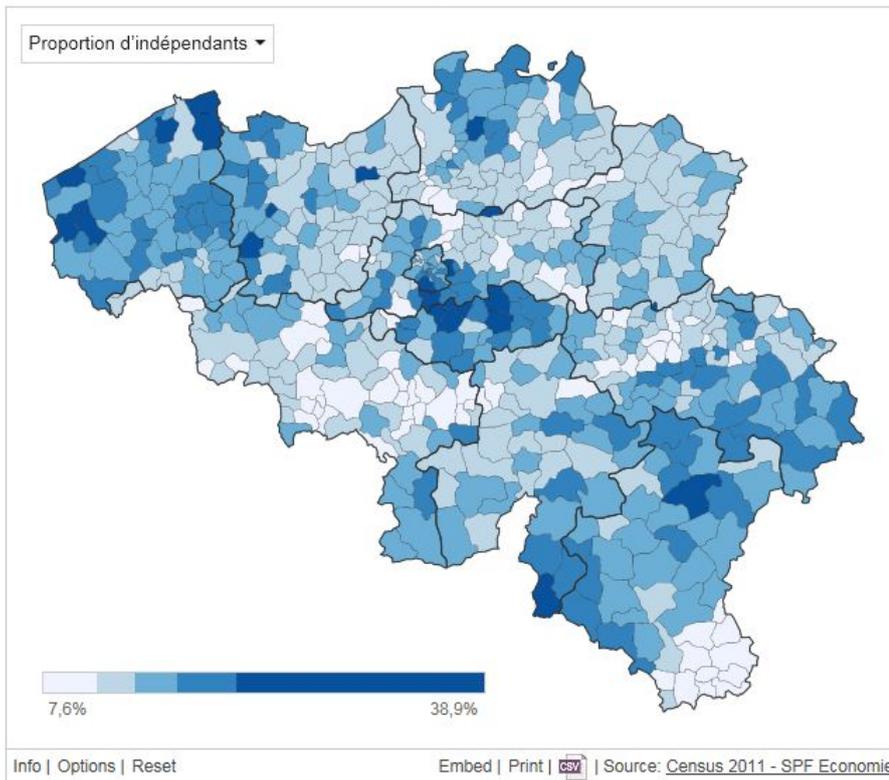
Sur la carte, les grandes villes se distinguent nettement par des chiffres plus élevés. A Anvers et Liège, respectivement 15% et 16% de la population recensée le 1er Janvier 2011 était domiciliée à une autre adresse un an auparavant.

Par ailleurs, la zone côtière se démarque également par des pourcentages élevés. A Ostende, la plus grande ville de la Côte, 14% des habitants étaient domiciliés ailleurs un an avant le 1er janvier 2011.



Census 2011 Belgique

Part de salariés et d'indépendants dans la population active occupée - Proportion d'indépendants



Les 10 communes dont la proportion d'indépendants est la plus élevée

Lasne	38,94%
Sint-Martens-Latem	35,47%
Schilde	30,41%
Knokke-Heist	28,39%
Rhode-Saint-Genèse	28,07%
Uccle	26,68%
Waterloo	25,56%
Lo-Reninge	25,23%
Linkebeek	25,06%
Chaumont-Gistoux	24,89%

La proportion d'indépendants dans la population active occupée est la part d'indépendants avec ou sans employés dans la population active occupée. Un **"indépendant"** est une personne travaillant à son compte, qu'elle ait ou non un ou plusieurs associés, et qu'elle ait ou non un ou plusieurs employés.

La **"population active occupée"** regroupe toutes les personnes pourvues d'un emploi. La Région de Bruxelles-Capitale se distingue des deux autres en comptabilisant 17% d'indépendants contre environ 14% en Flandre et 13% en Wallonie. Les communes du Sud de Bruxelles et celles du Brabant wallon se caractérisent par des proportions élevées d'indépendants.

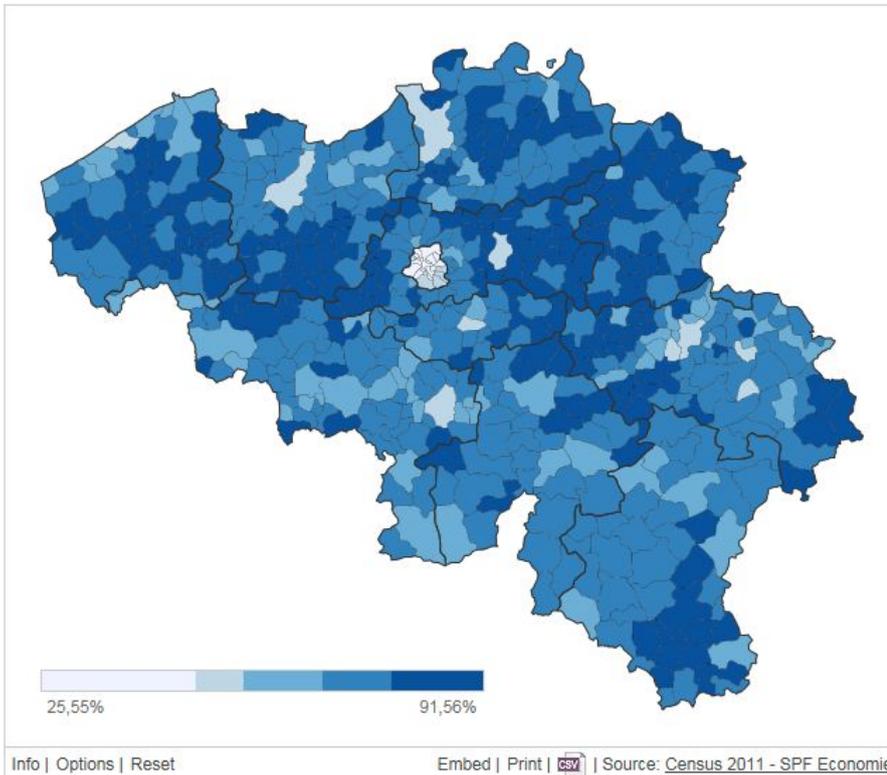
Autour de cette zone, les chiffres diminuent nettement, puis augmentent à nouveau dans les régions les plus éloignées du centre du pays: Flandre Occidentale, Est d'Anvers et certaines communes comprises dans une zone s'étalant du Sud de la Province de Namur au Sud de la Province de Liège.

Veuillez noter que l'addition des pourcentages pour la part d'indépendants et de salariés n'est pas égale à 100, puisque les personnes ayant le statut d'aidant relèvent d'une catégorie distincte.



Census 2011 Belgique

Part de logements occupés par leur propriétaire dans l'ensemble des logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels



Logements occupés par leur propriétaire par province	
Province d'Anvers	68,27%
Province du Brabant flamand	74,08%
Province de Flandre occidentale	71,83%
Province de Flandre orientale	69,33%
Province du Limbourg	76,05%
Région de Bruxelles-Capitale	38,81%
Province du Brabant wallon	70,23%
Province du Hainaut	65,55%
Province de Liège	63,57%
Province de Luxembourg	71,19%
Province de Namur	68,31%
BELGIQUE	66,17%

Cette carte met en évidence la part des logements occupés par leur propriétaire dans l'ensemble des logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels.

Au niveau de l'ensemble du pays, deux logements classiques sur trois sont occupés par leur propriétaire.

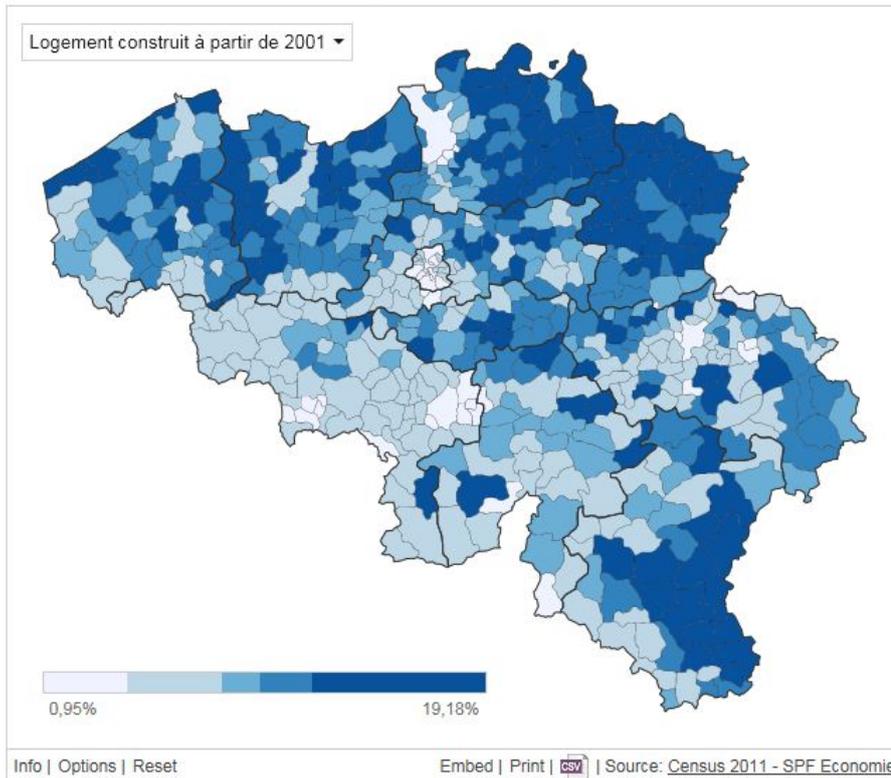
La Région de Bruxelles-Capitale se distingue par rapport aux autres régions par un taux de logements occupés par leur propriétaire de seulement 39% contre respectivement 66% et 71% en Wallonie et en Flandre.

Cependant, au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, les variations d'une commune à l'autre sont importantes. Ainsi, à Saint-Gilles seulement un logement sur quatre est occupé par son propriétaire, alors qu'à Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Auderghem, et Berchem-Sainte-Agathe, ce rapport passe à un sur deux. La part des logements occupés par leur propriétaire dans l'ensemble des logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels est relativement homogène dans les provinces flamandes. Il est plus contrasté en Wallonie où quelques zones avec des chiffres élevés apparaissent dans chaque province. Ainsi, par exemple, Jurbise en Province du Hainaut affiche 78%, Gesves en Province de Namur 80%, Nandrin en Province de Liège 86%, ou encore Etalle en Province de Luxembourg 81%.



Census 2011 Belgique

Part des logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels selon l'année de construction - Logement construit à partir de 2001



Logements construits à partir de 2001 par province par province	
Province d'Anvers	8,80%
Province du Brabant flamand	8,86%
Province de Flandre occidentale	10,19%
Province de Flandre orientale	10,05%
Province du Limbourg	12,61%
Région de Bruxelles-Capitale	4,09%
Province du Brabant wallon	10,46%
Province du Hainaut	5,19%
Province de Liège	6,38%
Province de Luxembourg	10,66%
Province de Namur	7,96%
BELGIQUE	8,29%

La part des logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels construits à partir de 2001 est obtenue en divisant le nombre de logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels construits à partir de 2001 par le nombre total de logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels.

En Belgique, parmi l'ensemble des logements occupés à la date du census, le 1er janvier 2011, environ 8% avaient été construits moins de 10 ans auparavant.

En Flandre, ce chiffre avoisine les 10%. Cette part de logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels construits à partir de 2001 est plus marquée au Limbourg (13%) bien que de manière générale, ce taux est relativement homogène pour l'ensemble des provinces de la région.

En Wallonie, 7% des logements classiques occupés dans des bâtiments résidentiels ont été construits à partir de 2001 et cette proportion varie d'une province à l'autre: elle s'élève à environ 10% dans les provinces du Brabant wallon et de Luxembourg et n'atteint que 5 à 7% dans les autres provinces wallonnes.

A Bruxelles, cette proportion de logements construits après 2001 est très faible (4%), à l'instar de l'ensemble des grandes villes du pays.

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Renseignements complémentaires

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Stephan Moens :

☎ 02/277.63.47

✉ statpress@economie.fgov.be

Mention de la source

Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Données chiffrées complémentaires

Des tableaux contenant des données détaillées sont disponibles sur :

www.census2011.be